



l'APSMVM est une source de proposition pour la commune de Maule et sa vallée.

Courriel : protectionsitesdemaule@orange.fr

Blog : <http://apsmvm.canalblog.com/>

Ont participé à l'élaboration de ce document :

M. Albart Malfait de l'association des Riverains de la Mauldre.

M. Claude Grajeon de l'association Défense de l'Environnement d'Ergal.

M. Pierre Vasseur pour l'APSMVM.

Et M. Jacques Bruggeman.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Nos réflexions nous emmènent loin dans le détail technique de ce qu'il faut faire sur le terrain.

Une synthèse est nécessaire pour ne pas perdre notre objectif

Elle se présente en 4 actions d'une même importance.

Ces actions sont déclinées prioritairement mais doivent se déclencher en même temps.

TOUT PART D'UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT QUI IRA JUSQU'AU BOUT

ACTION 1 - MOBILISER LES DECIDEURS QUI SERONT LES LEADERS PORTEURS DU PROJET GEMAPI SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT

Laurent RICHARD et Hervé PLANCHENAUULT sont les présidents des 2 communautés de communes qui couvrent une grande partie du bassin versant. Ils ont vocation à être ces leaders.

Il ne faut pas attendre la date limite du 01/01/2018 pour sa mise en place.

Sans GEMAPI il n'y pas de solution qui tienne la route : c'est la grande leçon du passé ! C'est le moyen d'affirmer une vraie solidarité amont aval.

Ce que l'on attend d'eux :

1) Obtenir l'accord unanime des maires pour le transfert, vers un EPTB ou EPAGE, via les EPCI qui les concernent, de la compétence GEMAPI qui regroupe les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 I du code de l'environnement

- 1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique
- 2 L'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau, lac, canal, plan d'eau y compris leurs accès
- 5 La défense contre les inondations et la mer
- 8 la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

-
2) Promouvoir le CO.BA.H.MA pour être cet EPTB. Il doit être doté des moyens et de l'autorité nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan des actions prioritaires issues des enseignements des inondations du 31 mai/1^{er} Juin.

Le CO.BA.H.MA est l'artisan du SAGE. Il a une parfaite connaissance du bassin, a réalisé de nombreuses études. Faute de solidarité amont/aval, le SAGE n'a pas été suivi, par les décideurs, d'un plan d'actions global structuré. Le CO.BA.H.MA détient un savoir qu'il ne faut pas perdre. Il y a eu, notamment, des études de repérage de zones d'expansion. Certaines ont été abandonnées. Pourquoi ?

ACTION 2 – FAIRE ACTER QUE LES RIVERAINS SONT DES ACTEURS MAJEURS DANS LE DISPOSITIF

Les riverains sont des acteurs opérationnels de premier plan du fait :

- de leur couverture permanente sur le bassin versant et de leur connaissance de la Mauldre
- qu'ils sont en mesure de proposer des solutions pertinentes dans la réalisation des objectifs
- qu'ils sont les premières victimes des inondations et de facto de la détérioration et de la dévalorisation de leur patrimoine et qu'à ce titre ils ont un droit de regard sur ce qui est fait et surtout non fait les concernant
- qu'ils ont des devoirs mais aussi des droits

Ils ont un rôle déterminant qu'ils ne peuvent mettre en œuvre avec efficacité que s'ils sont aussi reconnus comme des acteurs majeurs du dispositif. Les riverains souhaitent tous être dans l'action plutôt que dans la contestation.

Tous projets ou actions locales doivent être soumis aux riverains et les impliquer dans l'objet.

Les riverains sont représentés globalement par l'Association des Riverains de la Mauldre qui a vocation de couvrir l'ensemble du bassin versant et qui comporte, en son sein, des délégations locales portées, soit directement par un adhérent, soit par une association constituée représentative de l'objet.

ACTION 3 – FAIRE APPLIQUER AVEC DETERMINATION ET METHODE LES DISPOSITIONS DU SAGE

Cette disposition doit être :

- Inscrite comme objectif dans le contrat de transfert de la compétence GEMAPI vers l'EPTB (CO.BA.H.MA)
- partagée avec les riverains et leurs représentations
- faire l'objet d'un plan de mise en œuvre
 - o calendrier (avec priorités amont vers aval)
 - o préparation des éléments d'appel d'offres
 - o montage des dossiers de financement

Les principales préconisations des riverains sont logiquement inscrites dans le SAGE de la Mauldre.

ACTION 4 – METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MOYENS DU PLUS SIMPLE AU PLUS SOPHISTIQUE POUR PREVENIR VOIRE SUPPRIMER TOUT RISQUE D'INONDATION SUR LA MAULDRE ET SES AFFLUENTS

Cet objectif doit être partagé et mis en œuvre par tous et des financements divers doivent être recherchés pour la mise en œuvre des différents moyens du plus élémentaires au plus sophistiqués